Environnement Canada

Région de l'Ontario

Direction générale de la protection de l'environnement

BATS SUR LES SITES CONTAMINÉS

Programme des sites contaminés - Sites Fédéraux

Ce bulletin fait partie d'une série de bulletins d'assistance technique (BAT) préparés par la région de l'Ontario d'Environnement Canada à l'intention des installations fédérales ayant des activités en Ontario.

BAT #12

Élaboration d'un programme de relations avec les collectivités portant les lieux

DESCRIPTION:
Lors de l'évaluation et de l'assainissement des lieux, une communication ouverte et continue avec les collectivités concernées rappelle au public que l'on n'a pas oublié ses craintes et permet au ministère ayant la garde de biens immobiliers de progresser dans ses efforts de protection de la santé humaine et de l'environnement. Par rapport aux situations où le ministère et la collectivité ne communiquent pas librement ou fréquemment, les dossiers pour lesquels on a établi un bon programme de relations avec les collectivités sont moins sujets aux mauvaises "surprises" et, partant, aux retards dans l'assainissement des sites.

On peut recourir au présent BAT lorsque des populations ou des zones limitrophes sont touchées ou risquent d'être vraisemblablement touchées, du fait qu'un site soit clairement contaminé ou pose des risques de le devenir. En pareil cas, la contamination du site devient un enjeu public, et il y aurait lieu de lancer un programme de relations avec la collectivité. Dans le cadre de tout projet visant un tel site, il serait bon que vous consultiez dès que possible les services de communications de votre ministère.

OBJECTIFS D'UN PROGRAMME DE RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ

1. Donner l'occasion au public de contribuer à la prise des décisions techniques et de commenter les décisions prises.
2. Informer le public des mesures prévues ou en cours.
3. S'attarder aux conflits et les résoudre.

PRIORITÉS D'UN PROGRAMME DE RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ

Un programme de relations avec la collectivité (PRC) devrait s'attarder en priorité aux individus qui nourrissent les plus grandes craintes à l'égard du site, à ceux qui se jugent directement touchés et qui craignent que leur santé soit menacée, ou à ceux qui entrevoient la possibilité d'une perte économique. Comme tel, il faudra sans doute mettre au point un PRC lorsque les lieux contaminés jouissent d'une forte visibilité ou s'il sont situés à proximité de résidences, d'un terrain de jeux, d'une école, de troupeaux de bétail, de champs cultivés ou d'autres plans de végétation, de services d'eau publics, d'un lac à vocation récréative, d'un étang, d'une rivière, d'un ruisseau, de zones humides, d'un sanctuaire d'oiseaux, d'une réserve de chasse ou d'un parc.

ACTIVITÉS SUGGÉRÉES DE RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ

Le contenu d'un PRC variera selon le site. Un PRC peut être établi à n'importe quelle étape du processus d'évaluation et d'assainissement des lieux. On trouvera ci-dessous certaines activités suggérées de relations avec la collectivité qui pourraient être amorcées à l'une ou l'autre des étapes de ce processus.

Là où des populations ou des zones limitrophes sont touchées ou risquent d'être vraisemblablement touchées par le fait qu'un site soit contaminé, la contamination des lieux devient un enjeu public, et il y aurait lieu de lancer un PRC.

Relations avec la collectivité lors de l'évaluation préliminaire des lieux
À cette étape, il n'est pas vraiment nécessaire de mener des activités structurées de relations avec la collectivité ou d'entreprendre des vastes campagnes en vue d'informer le public de l'intérêt que le gouvernement porte au site, car de telles mesures risqueraient d'attiser des peurs ou de soulever des attentes irréalistes. À cette étape, on ne sait pas encore si le site pose problème.

Relations avec la collectivité lors de l'enquête sur place et de la reconnaissance du sol en profondeur
Étant donné que la présence de consultants et de sous-traitants sur un site à forte visibilité risque d'attirer l'attention des membres de la collectivité, il vaut mieux accentuer en conséquence les efforts de liaison auprès de cette dernière ou, si ce n'est déjà fait, mettre sur pied un PRC.

Relations avec la collectivité lors de l'enquête portant sur d'éventuelles mesures d'assainissement
Une fois que sont connus les résultats de l'enquête sur place et de la reconnaissance du sol en profondeur, et s'il est établi que des mesures d'assainissement s'imposent, le personnel chargé des relations avec la collectivité devrait anticiper les nouvelles craintes des membres de la collectivité ainsi que l'intérêt qu'ils portent au site. En réponse à ce regain d'intérêt du public, le personnel devrait réunir et diffuser des renseignements précis sur les lieux.

De plus, il serait possible de convoquer une assemblée publique afin que les membres de la collectivité puissent réagir de vive voix au diagnostic confirmant le bien-fondé des mesures d'assainissement. À cette étape, les représentants de la presse seront sans doute attirés par la nouvelle. En conséquence, il serait utile de rédiger un communiqué de presse en complément de toute fiche technique ou de tout bulletin émis à l'intention des médias.

Relations avec la collectivité au terme de l'enquête portant sur d'éventuelles mesures d'assainissement
Une fois qu'une méthode d'assainissement a été choisie, le ministère devrait élaborer un plan d'assainissement proposé, annoncer publiquement que ce plan est disponible pour consultation, donner l'occasion aux intervenants concernés de formuler des commentaires de vive voix et par écrit, prévoir la tenue d'une assemblée publique, et incorporer les craintes et les commentaires exprimés par les membres de la collectivité dans la version finale du plan d'assainissement.

Relations avec la collectivité lors de l'exécution des travaux d'assainissement
Si les conditions des lieux le permettent, on pourrait organiser des visites publiques du site afin que les membres de la collectivité aient l'occasion de mieux apprécier la nature du problème qui s'y pose ainsi que les mesures qui sont prises pour répondre à la situation. Si l'accès au terrain est restreint, l'organisation d'une exposition graphique dans une zone sécuritaire du site permettrait aux membres de la collectivité de suivre la progression des travaux.

OUTILS DE RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ

Les outils de relations avec la collectivité ci-dessous comptent parmi les activités les plus fréquentes qui sont menées en vertu d'un PRC.

Personne-ressource : Un employé est désigné comme personne-ressource responsable de répondre aux craintes des citoyens.

Fiche technique ou bulletin : Toute fiche technique ou tout bulletin devrait résumer les activités d'évaluation ou d'assainissement des lieux proposées ou déjà en cours, en plus de communiquer des renseignements techniques de manière claire et compréhensible.

Communiqué de presse : L'émission d'un communiqué de presse à l'intention des médias locaux peut permettre de rejoindre un vaste auditoire, rapidement et à moindre frais.

Assemblée publique : Lors d'une assemblée publique, les citoyens reçoivent de l'information sur les mesures qui sont prises, tandis que le ministère peut recevoir les commentaires des participants et discuter avec eux de la suite prévue des travaux. Dans le but de promouvoir des communications efficaces, on devrait mettre sur pied un comité de liaison chargé de faire écho aux craintes du grand public.

Visites publiques du site : Si les conditions le permettent, on devrait organiser des visites publiques du site à la suite du lancement des travaux d'assainissement. Ainsi, les représentants de la presse, les autorités locales et les citoyens pourraient se familiariser avec la technologie et les procédés d'assainissement.

SOURCES

United States Environmental Protection Agency (1988). *Community Relations in Superfund: A Handbook – Interim Version*.

United States Environmental Protection Agency (1990). *Sites for Our Solid Waste: A Guidebook for Effective Public Involvement*.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

Environnement Canada
Région de l'Ontario - Direction générale de la protection de l'environnement
Division des programmes nucléaires et des contaminants de l'environnement
4905 rue Dufferin
Downsview, ON M3H 5T4
Téléphone: (416) 739-4826
Télécopieur: (416) 739-4405

On peut trouver nos BAT sur les sites contaminés sur Internet à l'adresse suivante :
http://www.on.ec.gc.ca/pollution/ecnpd/